

TEL 03 84 27 72 20

Information

PROGRAMME DES TRAVAUX FORET 2020

Le programme des travaux est approuvé à l'unanimité des membres présents :

Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue : chêne parcelle 9r

La commission forêt avait émis un avis favorable.

PLANTATION FORET

Des devis ont été sollicités pour des plantations en forêt (chêne sessile- châtaignier – sapin douglas) dans la parcelle 11 : l'entreprise WADEL WININGER pour un montant de 2 487.10€ TTC a été choisie.

TRAVAUX D'ENTREE D'AGGLOMERATION - SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal engage des travaux de voirie aux deux entrées d'agglomération : une côté Froidefontaine et une côté Autrechêne. Il s'agit essentiellement de sécuriser et d'embellir les entrées avec passage piétons, création de trottoirs et stabilisation de l'accotement.

Les deux dossiers sont subventionnés à 50% par le Conseil Départemental au titre du plan de relance de l'économie locale.

L'entrée d'agglomération côté Froidefontaine est estimée à 39 506.50€ HT et l'autre entrée à 32 720€ HT dont la moitié chacune est subventionnée.

A ce propos, la circulation sera perturbée durant les travaux qui devraient démarrer à la mi-octobre. Un alternat de la circulation sera mis en place.

TROTTOIRS - STATIONNEMENT GENANT

Il nous semble nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs. Le stationnement est susceptible d'occasionner une gêne pour les secours, pompiers, ambulances et gendarmerie et cela s'avère aussi dangereux pour les autres conducteurs notamment lors de croisement.

Merci de garer votre véhicule sur les emplacements prévus à cet effet et de faire, éventuellement, quelques pas à pied pour regagner votre destination.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.



RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Le recensement citoyen est en effet une **démarche obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le jeune de 16 ans révolu doit se rendre au secrétariat de la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille.

TERRAIN DE PETANQUE - REGLEMENT

Suite à diverses réclamations et afin de garantir la sécurité, la tranquillité, l'hygiène et d'éviter des troubles du voisinage, **le terrain de pétanque est désormais soumis à un règlement**. Un panneau d'affichage sera prochainement installé afin que les règles communes soient connues de tous.

En voici les principales :

Les horaires d'accès au terrain de pétanque sont désormais les suivants : **8h à 21h**.

Le terrain est strictement réservé pour la pratique de la pétanque avec du matériel adéquate. Aucune autre activité ne sera tolérée. Il est interdit de dégrader les lieux. Les utilisateurs doivent avoir un comportement correct et respecter les règles de savoir-vivre. Les dépôts de papier ou tout autre déchet, doivent se faire dans les poubelles prévues à cet effet.

L'utilisation de musique ou de matériel diffusant du bruit doit se faire dans le respect du voisinage et est interdite en dehors des heures d'ouverture du site. Toute divagation d'animaux est interdite sur le site.

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT - RAPPEL

Depuis le 22 mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, le cas échéant après avoir réalisé une pré-demande.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans 140 mairies de la région Bourgogne Franche-Comté dont 11 dans le département du Territoire de Belfort (**Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont, Rougemont-le-Château et Valdoie**). Vous devez donc prendre rendez-vous dans l'une de ces mairies pour effectuer vos demandes de carte d'identité ou passeports. Bien entendu, le secrétariat de la mairie de Charmois reste disponible pour vous aider.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat de la mairie est ouvert le lundi de 10h30 à 12h et le vendredi de 13h00 à 14h30. Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie durant ces horaires, merci de bien vouloir nous contacter par mail ou téléphone afin de trouver un autre moment. (mail : mairie.charmois@wanadoo.fr)